

## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU SAMEDI 27 AOÛT 2022

Affaire n° 13-20220827

Mission des élus hors département en septembre 2022

#### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

29 août 2022

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25*

#### Date de convocation

le 19 août 2022

#### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 9
- absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le samedi vingt-sept août à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

#### Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

#### Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Jacquet Hoarau, Patrice Thien-Ah-Koon par Marcelin Thélis, Jack Gence par Liliane Abmon, Catherine Turpin par Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine par Charles Emile Gonthier, Jean-Philippe Smith par Laurence Mondon, Régine Blard par Henri Fontaine, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

#### Était absente : Patricia Lossy

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 13-20220827**

**Mission des élus hors département en septembre 2022**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2123-18,
- Vu** la délibération n° 35-090608 du Conseil Municipal du 9 juin 2008 relative au remboursement des frais de mission des élus hors département,
- Vu** le rapport n° 13-20220827 présenté au Conseil Municipal du 27 août 2022,
- Considérant** que le salon Innopolis Expo organise sa 2ème édition les 20 et 21 septembre 2022 prochains à Paris, espace Champeret,
- Considérant** que ce salon, dédié aux innovations qui transforment nos villes et territoires, rassemble la plus grande expertise afin de créer les territoires durables de demain,
- Considérant** qu'en France, les villes sont responsables de 67% des émissions à effet de gaz (GES) et devront atteindre l'objectif climatique européen de réduction de 55% des émissions de GES d'ici à 2030,
- Considérant** que les enjeux sont multiples et les crises plus fréquentes : risque de sécheresse, augmentation de la température en milieu urbain, crise énergétique, congestion urbaine, augmentation de coûts de gestion des bâtiments publics...
- Considérant** que lors de cet évènement incontournable, près de 150 entreprises et plus de 200 conférenciers présenteront les dernières innovations à destination des collectivités, parmi les programmes suivants :
- le pôle urban design
  - le village des territoires connectés
  - le pôle performance énergétique des bâtiments publics
  - le congrès Innopolis Expo
  - le pôle mobilité durable,
- Considérant** l'intérêt que représente cet évènement, il est proposé de missionner Monsieur Eric Ah-Hot, Conseiller Municipal, afin de participer à la 2ème édition du salon Innopolis Expo les 20 et 21 septembre 2022 à Paris, d'une part,
- Considérant** que IFTM Top Resa, le rendez-vous des professionnels du Tourisme, organise son salon du 20 au 22 septembre 2022 à Paris, Porte de Versailles,

**Considérant** que pour l'édition 2022, 3 jours de salon seront animés et riches en thématiques :

- l'**Espace du Tourisme Durable**, lieu consacré à ce sujet sensible au coeur de la société et la communauté du tourisme. Réflexions & échanges sur le tourisme de demain sous différents formats : des ateliers participatifs aux conférences
- la **Digital Week**, successeur du Digital Day. Le numérique, sujet de plus en plus vaste, au service de tous les acteurs de l'industrie. Des animations dédiées tout le long du salon
- les **Journées Internationales du Voyage d'Affaires** : conférences, baromètre, tendances sur Business Travel
- **envies de France**, le tourisme français sur le devant de la scène. Des conférences & échanges sur la richesse des territoires et les initiatives de chacun
- **les Conversations**, un nouveau format de conférences, qui reposent sur des discussions et de la co-construction entre les intervenants et le public. Une réflexion sur les problématiques qui touchent les diverses branches du secteur,

**Considérant** l'intérêt que représente cet évènement, il est proposé au Conseil Municipal de missionner Mesdames Augustine Romano, 4ème adjointe et Doris Técher, Conseillère Municipale, afin de participer au salon IFTM du 20 au 22 septembre 2022 à Paris, d'autre part,

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le samedi 27 août 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé du Président de séance,

Après en avoir débattu et délibéré

**Décide à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions)**

- Article 1** de missionner Monsieur Eric Ah-Hot, Conseiller Municipal, afin de participer à la 2ème édition du salon Innopolis Expo les 20 et 21 septembre 2022 à Paris,
- Article 2** de prendre en charge le billet d'avion aller/retour Réunion/Métropole/Réunion de Monsieur Eric Ah-Hot,
- Article 3** de procéder au remboursement des frais de séjour de cette mission, y compris les journées J-1 et J+1, comprenant l'hébergement, la restauration, les transports intérieurs, sur présentation de justificatifs, dans la limite d'un plafond journalier fixé à 200€, conformément à la délibération sus visée,

- Article 4** de missionner Mesdames Augustine Romano, 4ème adjointe et Doris Técher, Conseillère Municipale, afin de participer au salon IFTM du 20 au 22 septembre 2022 à Paris,
- Article 5** de prendre en charge le billet d'avion aller/retour Réunion/Métropole/Réunion de Mesdames Augustine Romano, 4ème adjointe et Doris Técher, Conseillère Municipale,
- Article 6** de prendre en charge le montant des badges d'accès au salon, s'élevant à 35 € par badge (soit 35€ x 2),
- Article 7** de procéder au remboursement des frais de séjour de cette mission, y compris les journées J-1 et J+1, comprenant l'hébergement, la restauration, les transports intérieurs, sur présentation de justificatifs, dans la limite d'un plafond journalier fixé à 200€, conformément à la délibération sus visée,
- Article 8** d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 65, compte 6532, du budget de l'exercice en cours,
- Article 9** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**  
**Laurence MONDON**  
**2 ème Adjointe**



**Par délégation de fonction,**

**Jacquet HOARAU**

**1 er Adjoint**